

ACTION URGENTE

UNE CANDIDATE À L'ÉLECTION DÉTENUE POUR AVOIR MANIFESTÉ PACIFIQUEMENT

Une candidate à l'élection de la Chambre basse du Parlement du Myanmar a été arrêtée et inculpée pour avoir participé à une manifestation pacifique, organisée il y a 10 mois en vue de protester contre la mort d'une manifestante qui avait été abattue. Il s'agit d'une prisonnière d'opinion, qui doit être libérée immédiatement et sans condition.

Myat Nu Khaing, médecin et candidate indépendante à l'élection dans la municipalité de Phyu, dans la région de Bago, a été interpellée par le chef de la police de Phyu le 17 octobre dans un restaurant, alors qu'elle déjeunait, faisant une pause dans ses activités de campagne. Elle a été arrêtée pour avoir participé à une manifestation pacifique à Yangon, la plus grande ville du Myanmar, le 29 décembre 2014. Les manifestants réclamaient l'ouverture d'une enquête sur la mort de **Khin Win**.

Khin Win a été abattue le 22 décembre 2014 lorsque la police a ouvert le feu sur des personnes qui protestaient contre l'appropriation de terrains pour le projet de mine de cuivre de Letpadaung, dans la région de Sagaing (centre du Myanmar). La population et les militants locaux continuent de s'opposer à l'installation de cette nouvelle mine de cuivre parce qu'ils craignent des dommages écologiques, des expulsions forcées et des répercussions négatives sur les droits des habitants en matière de logement, d'alimentation et d'emploi, entre autres. Les autorités du Myanmar y ont répondu à plusieurs reprises en faisant usage d'une force excessive contre des manifestants pacifiques et en procédant à des arrestations et des détentions arbitraires.

Au lendemain de son arrestation, Myat Nu Khaing a été conduite au poste de police de la municipalité de Dagon, à Yangon. Le 19 octobre, le tribunal de la municipalité de Dagon l'a inculpée d'une série d'infractions au titre du Code pénal, notamment : inciter la population à « commettre une infraction contre l'État ou contre l'ordre public » (article 505-b) ; « agression ou usage de la force en vue d'empêcher un fonctionnaire d'exercer ses fonctions » (article 353) ; effectuer « des actes et des chansons obscènes » en public (article 294) ; « agresser ou gêner un fonctionnaire qui maintient l'ordre lors d'une émeute » (article 152) et « émeute » (article 147). Elle a également été inculpée de participation à un rassemblement non autorisé en vertu de l'article 18 de la Loi sur les rassemblements et processions pacifiques. Elle encourt une peine maximale de neuf ans et neuf mois de prison. Elle s'est vue refuser la libération sous caution lors de son audience et se trouve actuellement à la prison d'Insein, à Yangon.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en birman, en anglais ou dans votre propre langue :

- appelez les autorités à libérer Myat Nu Khaing immédiatement et sans condition, et à abandonner toutes les charges retenues contre elle, car elle est inculpée uniquement pour avoir exercé sans violence ses droits humains ;
- en attendant sa libération, exhortez-les à garantir que cette femme ne soit pas victime de torture ou d'autres mauvais traitements et ne soit pas transférée vers une prison éloignée, qu'elle puisse avoir des contacts réguliers avec sa famille et l'avocat de son choix, et bénéficie de tous les soins médicaux dont elle pourrait avoir besoin ;
- demandez-leur de mener dans les meilleurs délais une enquête approfondie, impartiale et efficace sur l'homicide de Khin Win et les allégations faisant état d'un usage excessif de la force par la police contre les manifestants à Letpadaung, et de traduire en justice les responsables présumés de violations des droits humains dans le cadre de procès conformes aux normes internationales d'équité, sans recourir à la peine de mort.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 1^{ER} DÉCEMBRE 2015 À :

Président de la République

Thein Sein
President's Office
Office No.18

Nay Pyi Taw
République de l'Union du Myanmar
Fax : + 95 1 652 624

Formule d'appel : *Your Excellency, /*
Monsieur le Président,

Ministre de l'Intérieur

Lt Gen. Ko Ko
Ministry of Home Affairs
Office No. 10

Nay Pyi Taw
République de l'Union du Myanmar
Fax : +95 67 412 439

Formule d'appel : *Your Excellency, /*
Monsieur le Ministre,

Copies à :

Président de la Commission nationale
des droits humains

U Win Mra
27 Pyay Road, Hline Township
Yangon

République de l'Union du Myanmar
Fax : +95 1 659 668

Courriel : chmyanmamhrc@gmail.com

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques du Myanmar dans votre pays (adresse/s à compléter) :

Name, Address 1, Address 2, Address 3, Fax number

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci.

AMNESTY
INTERNATIONAL



ACTION URGENTE

UNE CANDIDATE À L'ÉLECTION DÉTENUE POUR AVOIR MANIFESTÉ PACIFIQUEMENT

COMPLÉMENT D'INFORMATION

Amnesty International pense que l'arrestation de Myat Nu Khaing est motivée par des considérations politiques. Myat Nu Khaing est une candidate indépendante à l'élection de la Chambre basse du Parlement du Myanmar, dans la municipalité de Phyu, dans la région de Bago. Elle se présente dans la même circonscription que Shwe Mann, président du Parlement du Myanmar, et que Ko Ko Kyaw, ancien directeur général adjoint du bureau du président Thein Sein. Les charges sont portées à son encontre 10 mois après la manifestation pour laquelle elle est détenue et inculpée.

Myat Nu Khaing a également été inculpée au titre de l'article 149 du Code pénal du Myanmar, qui prévoit que toute personne ayant pris part à un rassemblement illégal au cours duquel des personnes – ou même une seule personne – ont commis une infraction peut être tenue pour pénalement responsable, qu'elle soit ou non impliquée dans cette infraction. Cette disposition légitime clairement les sanctions collectives ; or, une règle du droit coutumier international, qui lie le Myanmar, prévoit qu'une personne ne peut être sanctionnée que pour un acte dont elle est personnellement responsable.

Le 15 mai, les défenseurs des droits humains Naw Ohn Hla, San San Win (alias Lay Lay), Sein Htwe, Nay Myo Zin, Tin Htut Paing et Than Swe ont été condamnés chacun à quatre ans et quatre mois d'emprisonnement par le tribunal de la municipalité de Dagon, à Yangon, pour avoir participé à la même manifestation, le 29 décembre 2014. Voir l'Action Urgente (en anglais) : <https://www.amnesty.org/en/documents/asa16/1682/2015/en/>. Ils ont également écopé de peines de prison supplémentaires dans les municipalités qu'ils ont traversées durant la manifestation. Ils sont actuellement détenus à la prison d'Insein, à Yangon.

Le 8 octobre, Amnesty International a publié un rapport qui dévoile que les autorités du Myanmar ont intensifié la répression depuis deux ans, notamment en restreignant la liberté d'expression à l'approche des élections générales prévues le 8 novembre. Voir : <https://www.amnesty.org/fr/documents/asa16/2457/2015/fr/>.

Amnesty International a mené une enquête détaillée sur le projet minier Monywa, qui englobe la mine de cuivre de Letpadaung. Pour en savoir plus, consultez le rapport intitulé *Open for business? Corporate crime and abuses at Myanmar copper mine*: [\(https://www.amnesty.org/en/documents/asa16/0004/2015/my/\)](https://www.amnesty.org/en/documents/asa16/0004/2015/my/).

Noms : Myat Nu Khaing et Khin Win
Femmes

AU 237/15, ASA 16/2705/2015, 20 octobre 2015